



Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage du site « les coteaux de l'Oise autour de Creil »

13 février 2013

Personnes présentes

Monsieur MACUZINSKI
Madame BADSI
Monsieur JAMONEAU
Monsieur ROUDIER
Madame LECERVOISIER
Madame MORVAN
Monsieur BAPTISTE
Mademoiselle PIERROUX
Monsieur BOCQUILLON
Monsieur GALET
Monsieur HERCENT
Monsieur GEORGETTE

Mairie de Saint Maximin
DDT (Direction départementale des territoires) de l'Oise
DREAL Picardie
Comité Départemental de Tourisme Equestre de l'Oise
Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise
SAGE Nonette
Agence d'Urbanisme Oise La Vallée
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
ROSO et AP3F
Bureau d'études Ecothème
Parc naturel régional Oise – Pays de France
Parc naturel régional Oise – Pays de France

Membres excusés

Monsieur PIA
Monsieur PREY

Chambre d'Agriculture de l'Oise
Conservatoire Botanique National de Bailleul

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation définitive des diagnostics écologique et socio-économique.
2. Validation des enjeux de conservation.
3. Validation des objectifs de développement durable.
4. Planification de l'année 2013.

Annexes :

- Présentation projetée en séance.
- Tableau des enjeux et des objectifs de développement durable du DOCOB

Monsieur MACUZINSKI, Président du COPIL, introduit la réunion du Comité de pilotage du 13 février 2013, en rappelant que l'année 2013 aboutira à la finalisation du Document d'Objectif du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Il laisse ensuite la parole à Monsieur GALET, écologue au bureau d'étude Ecothème et à Monsieur GEORGETTE, chargé de mission Natura 2000 au PNR Oise Pays de France.

I. Validation définitive des diagnostics écologique et socio-économique.

a. Récapitulatif

Monsieur GEORGETTE rappelle le relevé de décision du COPIL du 28 juin 2012 où les diagnostics avaient été validés sous réserve de modifications.

L'ensemble des modifications demandées, dont la plupart émanant de Mme de ROTHSCILD ont été apportées et transmises aux membres du COPIL le 29 août 2012.

b. Synthèse des échanges

Monsieur ROUDIER demande si l'opérateur a eu des retours concernant les modifications apportées aux divers documents.

Monsieur GEORGETTE répond qu'aucun commentaire n'a été transmis au PNR.

En l'absence de nouvelles observations, **l'assemblée valide de manière définitive les diagnostics écologique et socio-économique**

2. Définition des enjeux de conservation et des objectifs de développement durable.

a. Récapitulatif

Monsieur GALET présente les enjeux de conservation des habitats et de l'espèce d'intérêt communautaire sur le site « Coteaux de l'Oise autour de Creil » :

- Enjeux de conservation prioritaires :
 - Pelouses pionnières des dalles calcaires de plaine (code N2000 : 6110)
 - Pelouses calcaires sèches (code N2000 : 6210)
 - Buxaies primaires de plaines (code N2000 : 5110)
 - Frênaie de ravins à Scolopendre (code N2000 : 9180)
 - Murin de Bechstein (code N2000 : 1323)
- Enjeux de conservation secondaires
 - Mégaphorbiaies riveraines (code N2000 : 6430.4)
 - Lisières forestières héliophiles à sciaphiles (code N2000 : 6430.6)
 - Hêtraies - Chênaies à Daphne laureole (code N2000 : 9130.2)
 - Hêtraies calcicoles atlantiques à Erable champêtre (code N2000 : 9130.2)
 - Hêtraies - Chênaies à Jacinthe des bois (code N2000 : 9130.3)

b. Echanges

Monsieur MACUZINSKI demande si les enjeux sont différents entre le sud et le nord du site Natura 2000.

Monsieur GALET répond que la partie sud, notamment *le Parc de Laversine* et *la Garenne*, abrite la grande majorité des pelouses calcicoles et le site d'hibernation du Murin de Bechstein. Ce secteur concentre les habitats et l'espèce à enjeux de conservation prioritaires. La partie nord n'est pourtant pas dénuée d'intérêt. Elle est occupée par des boisements qui peuvent accueillir le Murin de Bechstein lors de ses activités de chasse.

Madame BADSI s'interroge sur la pertinence de prendre en compte le Murin de Bechstein, pour lequel un seul individu a été contacté.

Monsieur GALET et HERCENT expliquent que cette espèce est très difficile à inventorier tant en hibernation qu'en période estivale. En effet le Murin de Bechstein est une espèce forestière qui fréquente peu les cavités

souterraines (uniquement par grand froid). La détection acoustique est délicate notamment à cause de la faible portée des émissions ultrasonores de l'espèce.

Ils ajoutent que la fréquentation des cavités par l'homme cause un dérangement qui n'est pas propice à l'hibernation des chiroptères qui occupent potentiellement le site Natura 2000.

Madame BADSI conclut en expliquant que durant l'animation il faudra porter une attention particulière à l'amélioration des connaissances sur l'espèce et à la protection de ses sites d'hibernation.

Monsieur MACUZINSKI estime que le Buis a été implanté de manière artificielle sur le site et s'interroge sur le classement de la Buxaie comme enjeu prioritaire.

Monsieur GALET précise que l'habitat *Buxaies primaires de plaines* est un faciès de recolonisation naturelle des pelouses calcicoles par le buis, la conservation de cet habitat est un enjeu majeur à l'échelle de la Picardie. En revanche les buis qui se trouvent en sous-bois sont effectivement artificiels et gênent l'expression des plantes typiques de ces boisements.

Monsieur MACUZINSKI demande si le tracé de la Trans'Oise ne va pas aller à l'encontre des enjeux de conservation du site Natura 2000.

Monsieur HERCENT explique que le Parc a rencontré l'agent en charge de ce dossier à la communauté de communes Pierre Sud Oise. Au regard de ce qui a été présenté, à ce jour, le projet de Trans'Oise semble compatible avec les enjeux du site Natura 2000. En effet, le parcours reprendra les cheminements existants le long de l'Oise où les enjeux de conservation sont faibles.

Des informations concernant les études d'incidences et les cartes du site Natura 2000, ont été transmises lors de cette rencontre.

A la clôture des échanges, **les membres du COPIL valident les enjeux de conservation** présentés.

3. Définition des objectifs de développement durable

a. Récapitulatif

Monsieur GALET poursuit la réunion en présentant les objectifs de développement durable.

- Promouvoir une gestion sylvicole multifonctionnelle (économique et écologique) :
 - Favoriser la régénération naturelle en privilégiant les essences typiques de l'habitat concerné.
 - Limiter l'extension des espèces invasives (Ailante) et envahissantes (Buis) dans les peuplements forestiers (coupe ou arrachage).
 - Maintenir et favoriser les arbres à forte valeur écologique (bois moyens à très gros bois, feuillus ou résineux, vivants ou dépérissants, à cavités et/ou fentes).
- Préserver la buxaie primaire :
 - Conserver la buxaie et, éventuellement, limiter son extension au sein d'autres habitats ouverts d'intérêt communautaire (pelouses pionnières et pelouses sèches sur calcaires).
- Préserver et restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire :
 - Maintenir et restaurer les habitats de pelouses par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche voire pâturage de la strate herbacée).
 - Maintenir et restaurer les autres habitats ouverts par une gestion extensive (coupe et débroussaillage des ligneux, fauche de la strate herbacée).
- Gérer la fréquentation et sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux du site Natura 2000 :
 - Mettre en place des actions de communications adaptées (panneaux, articles, sorties scolaires, réunions publiques et avec les socio-professionnels...) et de gestion de la fréquentation (fermeture des cavités, balisage).
- Évaluer l'efficacité des objectifs assignés :
 - Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et de la population du Murin de Bechstein (inventaires des habitats, suivis de la population en activité et en hibernation).

b. Echanges

Monsieur MACUZINSKI souligne que les Sangliers prolifèrent dans les différentes zones boisées le long de l'Oise et deviennent un véritable problème de sécurité publique.

Monsieur GALET explique que lors des groupes de travail, où seront discutées les actions à mettre en place sur le site, l'assemblée pourra décider que l'amélioration de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est une action prioritaire du DOCOB.

Il ajoute que le Sanglier se cantonne sur le site pour deux raisons : une faible pression de chasse et la présence de denses fourrés de Buis dans les bois. Ainsi, ils trouvent une grande quiétude favorable à leur développement.

Monsieur JAMONEAU s'interroge sur la pertinence de vouloir limiter le développement de la Buxaie primaire, qui a été jugée précédemment comme habitat à enjeu prioritaire pour le site.

Monsieur GALET répond que la Buxaie primaire doit être maintenue dans sa grande majorité. En revanche son développement est ponctuellement une menace pour les pelouses pionnières des dalles calcaires (code N2000 : 6110). Cette communauté végétale couvrant une petite surface (100 m²) est un habitat d'intérêt prioritaire de la Directive Habitat faune Flore de 1992.

Monsieur BOCQUILLON demande si la fréquentation du site est importante.

Monsieur GALET estime que la fréquentation est non négligeable et se cristallise sur deux secteurs : les cavités où de nombreux déchets sont déposés et les pelouses où sont présentes des places de feu.

Monsieur MACUZINSKI ajoute que la pratique, non autorisée, des sports mécaniques et du paintball a également lieu sur le site.

Monsieur ROUDIER pense qu'une communication importante doit être effectuée autour de l'intérêt patrimonial du site afin de responsabiliser les usagers.

Monsieur BOCQUILLON estime que la fermeture des cavités doit permettre de réduire le dérangement.

Monsieur GALET approuve et indique que cela sera abordé lors des groupes de travail à venir. Néanmoins sur ce site péri-urbain la communication doit permettre aux usagers de comprendre les actions mises en place afin qu'ils s'approprient le site.

Monsieur BOCQUILLON s'interroge sur l'utilité d'inscrire le rôle économique de la forêt dans les objectifs de développement durable.

Monsieur GALET répond qu'actuellement la gestion pratiquée ne semble pas incompatible avec les enjeux écologiques. Le renouvellement des PSG pourrait modifier cet état de fait. Il faudra alors promouvoir une gestion sylvicole multifonctionnelle, à la fois économique et écologique.

Madame BADSI souhaiterait que l'objectif de lutte contre les espèces invasives soit plus volontariste.

Il est proposé de garder le mot « limiter » pour le buis et de mettre « éliminer » pour l'Ailante.

Monsieur HERCENT ne s'oppose pas à ce changement de terme mais souhaite rappeler que compte tenu de son développement actuel l'élimination complète de l'Ailante semble impossible à mettre en place.

Monsieur JAMONEAU souhaite comprendre pourquoi la mise en place d'îlots de vieillissement est présentée comme un objectif concernant l'espèce et les habitats forestiers.

Monsieur GALET explique que, pour le Muséum National d'Histoire Naturelle, le bois mort est un critère d'estimation de l'état de conservation des habitats. En effet, la naturalité d'un boisement est issue de sa composition spécifique (Faune, Flore) mais également de sa structure (Bois mort, diversité des strates).

Après quelques modifications de terminologie, **les membres du COPIL valident les objectifs de développement durable**, présentés ci-dessus (3.a.).

4. Planification 2013

a. Récapitulatif

Monsieur GEORGETTE indique que deux Groupes de Travail se réuniront (avril-mai), l'objectif étant de définir les actions, les engagements de la charte Natura 2000, les cahiers des charges des Contrats Natura 2000 et les modalités de suivis.

Un COPIL au mois de juin validera les travaux issus de ces réunions.

La rédaction du DOCOB sera finalisée durant les mois de juillet/août afin d'être présenté lors d'un COPIL au mois d'octobre.

b. Synthèse des échanges

Madame BADSI indique que durant ce COPIL seront désignés l'animateur chargé de mettre en place le DOCOB et le président qui suivra l'animation. Elle propose d'effectuer les prochains COPIL en fin d'après-midi afin de réunir le maximum d'élus et de représentants.

Prochaine échéance :

Avril 2013 : Groupe de Travail « définition des actions »